

Liquidation de New Look : La direction (anglaise)devra rendre compte !

20 juillet 2020



LIQUIDATION DE NEW LOOK :

La direction (anglaise)devra rendre compte !

Le 20 juillet 2020

Comme suite à la liquidation de l'enseigne d'habillement britannique New Look le 26 juin 2019, 32 des près de 350 ex-salarié-es viennent de saisir le Conseil de Prud'hommes de Paris en contestation du motif économique de leur licenciement.

En effet, nous considérons que cette fermeture résulte, après celles intervenues en Chine, en Pologne puis en Belgique, d'un choix délibéré du groupe de se désengager de son activité au plan international. La société mère et plusieurs autres sociétés du groupe sont aujourd'hui poursuivies au titre du co-emploi d'une part et de leur responsabilité délictuelle dans la déconfiture de la société New Look France d'autre part, la direction de cette dernière n'ayant de facto aucun pouvoir de décision et n'ayant fait que subir les décisions préjudiciables du groupe à son encontre.

□ Les demandeurs, issus de plusieurs établissements dont les trois qui avaient été occupés durant quinze jours l'an dernier pour arracher des conditions plus enviables de départ, revendiquent une indemnisation totale pour licenciement nul à hauteur de plus d'un million d'euros.

A ce contentieux vient s'en ajouter un autre relatif à l'application du forfait-jours pour une dizaine de cadres, notre syndicat et l'union départementale du Pas-de-Calais intervenants volontairement dans la procédure.

□ Contact : Moussa Koïta (06.89.60.10.23)

31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris - Tél : 0678533577 / Mail : fdsudcommerce@yahoo.fr

• [Emplacement : ré-agir ensemble](#) > [Mobilisations et actualités](#) > [Actualités](#) >

• Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/LIQUIDATION-DE-NEW-LOOK-La-direction-anglaise-devra-rendre-compte>